

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le Mercredi 20 juillet 2011

L'Inter-Syndicat National des Internes des Hôpitaux (ISNIH) et l'Inter-Syndicat National des Chefs de Clinique - Assistants des Hôpitaux de Villes de Faculté (ISNCCA) demandent à l'UNCAM de retirer les mesures **anti-jeunes** du projet conventionnel.

Les négociations conventionnelles qui se déroulent depuis plusieurs semaines doivent trouver leur conclusion le 30 juillet 2011.

Pourtant dans l'état actuel des choses ce texte ne peut être signé, puisque en son sein se sont glissés certains éléments remettant gravement en cause les relations qui liaient les internes en médecine et les jeunes médecins remplaçants à l'Assurance Maladie.

Si la convention était signée en l'état, nous assisterions à :

- Une **Annulation de la prise en charge des cotisations sociales des remplaçants** par les organismes de sécurité sociale.

- Une **Interdiction pour les médecins remplaçants de pratiquer des honoraires en secteur 2 quand ils remplacent des médecins inscrits en secteur 2**, avec obligation de pratiquer les tarifs conventionnels.

Ceci aboutirait à une quasi disparition des médecins remplaçants mais ne réglerait pas le problème de la sous-médicalisation de certains territoires de santé.

L'exercice médical en remplacement est reconnu d'une importance capitale par les jeunes médecins et les internes en médecine, mais aussi par nos confrères installés.

Nos concitoyens ne peuvent se passer des services de ces jeunes praticiens qui remplissent un rôle majeur dans notre système de santé pour en assurer la continuité des soins. Ils sont donc bel et bien des acteurs de soins incontournables. Cette solution ne fera qu'aggraver les problèmes de démographie médicale auxquels notre société est confrontée.

De plus l'ISNIH et l'ISNCCA s'étonnent qu'à aucune des deux rencontres bilatérales entre l'UNCAM et les structures jeunes, ces propositions n'aient été évoquées.

Notre faible expérience des relations avec l'équipe dirigeante de l'Assurance Maladie nous empêche d'y voir là une coïncidence.

Nous en appelons une fois de plus à la haute bienveillance de l'UNCAM et de nos confrères signataires de la convention : **Vous ne pouvez laisser passer ces mesures en l'état !**

Contacts

Pour l'ISNIH : Jean-Christophe FAIVRE, Président 06 32 09 35 23

Pour l'ISNCCA : Julien ADAM, Président 06 37 75 97 28

ISNIH – 17 rue du Fer à moulin – 75005 Paris
Téléphone Secrétariat : 01 45 87 25 89 – Fax : 01 67 52 26 11 - E-mail : secretariat@isnih.com
www.isnih.com

ISNCCA – Comité de l'Internat - 17 rue du Fer à moulin – 75005 Paris
Téléphone Secrétariat : 01 45 87 85 43 - E-mail : isncca@wanadoo.fr
www.isncca.org